



# RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL

---

SG SMC et SG GRAND OUEST  
**DU 19 MAI AU 30 JUIN 2025**

# DOMAINES D'INTERVENTION

Le groupe Société Générale, à travers sa Fondation d'entreprise, souhaite contribuer à la **construction d'une société plus inclusive et apporter son concours aux défis à relever d'aujourd'hui et de demain**. Dans le cadre du plan quinquennal de la Fondation d'entreprise Société Générale 2024-2028 et du programme mondial de philanthropie porté par le Groupe, cela passe prioritairement par le soutien à trois domaines essentiels à la vie en société :

## L'ÉDUCATION

Parce qu'elle contribue à réduire les inégalités économiques et sociales, en offrant l'accès aux connaissances, en élargissant les possibilités d'orientation et en favorisant une insertion professionnelle réussie afin que chacun puisse trouver sa juste place dans la société. Dans ce domaine, la Fondation soutient en particulier les projets facilitant l'acquisition des savoirs fondamentaux, l'éducation financière, l'éducation par le sport et la culture, l'insertion professionnelle notamment autour des métiers de la transition écologique et du numérique.



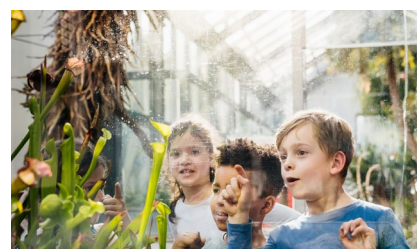
## LA CULTURE

Parce qu'elle est le ciment de notre société, qu'elle crée des ponts entre les différentes cultures, qu'elle offre une ouverture sur le monde et sur notre patrimoine commun. Soutenir la diffusion, la pratique artistique et l'accès à la culture, c'est aussi encourager des valeurs d'excellence, de partage, d'ouverture et de créativité. Dans ce domaine, la Fondation soutient en particulier la musique classique, l'art moderne et contemporain.



## L'ENVIRONNEMENT

Parce que les défis environnementaux se multiplient et s'accroissent, il est essentiel de soutenir et d'amplifier les initiatives contribuant à la transition écologique, à un développement plus durable et à la sauvegarde de l'environnement. Dans ce domaine, la Fondation soutient particulièrement la préservation de la nature, en particulier la biodiversité et les océans, et la sensibilisation à ces sujets.

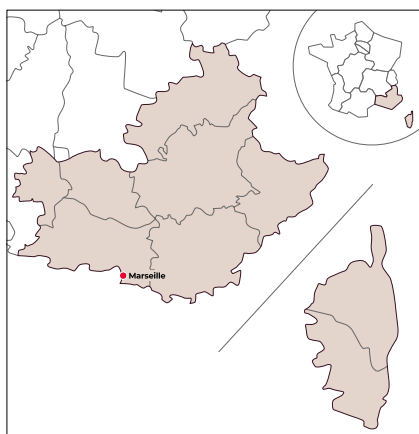


En 2025, en écho à la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) prévue à Nice en juin et aux engagements du groupe Société Générale dans ce domaine, cet appel à projets portera une attention particulière aux projets en lien avec **la préservation des océans et des rivières** (sans que ce soit restrictif).

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

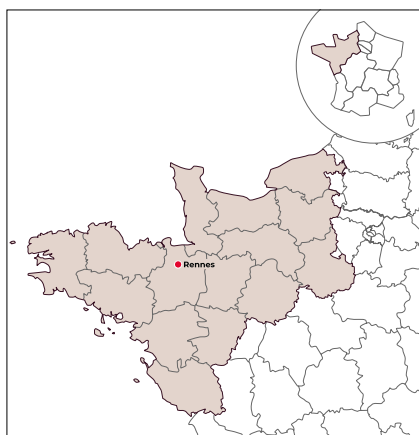
Cet appel à projets a pour but de soutenir des projets locaux portés par **des associations à but non lucratif** répondant aux critères suivants :

- Être d'intérêt général et éligible au mécénat (articles 200 et 238 b du code général des impôts) ;
- Être apolitique et non confessionnel ;
- Justifier d'au moins 1 an d'existence ;
- Justifier d'un budget annuel de 200 000 € par an minimum ;
- Avoir le siège social de la structure et un projet déposé dans les départements suivants :



## Pour **SG SMC** :

- Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Alpes-Maritimes (06)
- Bouches-du-Rhône (13)
- Corse (2A – 2B)
- Hautes-Alpes (05)
- Var (83)
- Vaucluse (84)



## Pour **SG GRAND OUEST** :

- Calvados (14)
- Côtes-d'Armor (22)
- Eure (27)
- Eure-et-Loir (28)
- Finistère (29)
- Ille-et-Vilaine (35)
- Loire-Atlantique (44)
- Maine-et-Loire (49)
- Manche (50)
- Mayenne (53)
- Morbihan (56)
- Orne (61)
- Sarthe (72)
- Seine-Maritime (76)
- Vendée (85)



# CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROJET

Pour être éligible, le projet soumis doit remplir **5 conditions** :

## ADÉQUATION

L'action répond à deux axes d'engagement du Groupe : l'axe **éducation** (qui comprend l'insertion professionnelle) et l'axe **environnement**.

## PUBLIC

Les publics accompagnés sont **des publics en situation de vulnérabilité économique et/ou socio-culturelle**. Une attention particulière sera portée au public jeune (moins de 30 ans).

## GÉOGRAPHIE ET TEMPORALITÉ

Le projet est mis en œuvre sur le territoire de **SG SMC** ou de **SG GRAND OUEST**. Il se déroule sur les années 2025 et 2026.

## BUDGET

Le projet est cofinancé par des partenaires publics ou privés et le montant sollicité ne dépasse pas **30 % du budget du projet**.

Pour les structures dont le projet se confond avec l'objet social, le budget communiqué sera celui de la structure, ainsi le montant sollicité ne pourra excéder 30 % du budget de la structure. Le soutien maximum par projet sera de **30 000 euros**.

## IMPACT

Le projet répond à une problématique sociale et environnementale. Les objectifs fixés sont concrets et les résultats mesurables.

## MODALITÉS ET CALENDRIER

Les structures peuvent déposer un projet sur la plateforme de la Fondation d'entreprise Société Générale du **19 mai au 30 juin 2025 minuit**. Une structure peut déposer seulement un projet. La durée de soutien est de 1 an.

Un jury constitué de collaborateurs de la région, de représentants de la Fondation d'entreprise Société Générale et de professionnels externes se réunira pour examiner les dossiers soumis.

**LES DÉCISIONS SERONT ANNONCÉES COURANT NOVEMBRE 2025.**



**Pour l'appel à projets régional SG SMC**  
Contact : [smc.communication@socgen.com](mailto:smc.communication@socgen.com)



**Pour l'appel à projets régional SG GRAND OUEST**  
Contact : [sggrandouest.communication@socgen.com](mailto:sggrandouest.communication@socgen.com)



Les différents projets seront évalués selon leur capacité à :

- Être facteur de changements durables pour les bénéficiaires avec un suivi dans la durée ;
- Favoriser dans la mesure du possible la coalition de plusieurs acteurs, en étant ainsi intégré à l'écosystème territorial ;
- Œuvrer pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, notamment des écosystèmes rivières, mers et océans.

## Cet appel à projets ne financera pas :

- Les projets ponctuels et événementiels ;
- Les projets personnels ;
- Les projets à caractère religieux, confessionnel ou politique ;
- Les écoles hors contrat ;
- Les associations étudiantes ;
- Les accompagnements via des dispositifs de bourses ou des dispositifs d'égalité des chances ;
- Les associations actuellement accompagnées par la Fondation d'entreprise Société Générale en direct ou via un collectif<sup>(1)</sup> soutenu par la Fondation ;
- Les projets présentés par des collectivités ;
- Les projets présentés par des fondations ou fonds de dotations redistributeurs.

(1) Se référer au site de la Fondation : <https://fondation.societegenerale.com/fr/soutiens>

